



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23190
1er novembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 1er NOVEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA BELGIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité la position du Gouvernement belge sur le retrait des troupes belges du Zaïre.

Dans la matinée du 31 octobre 1991, le Gouvernement belge a pris la décision suivante :

"L'évacuation des ressortissants belges devrait toucher à sa fin ce vendredi 1er novembre. En conséquence, le Gouvernement belge a ordonné le retrait du détachement militaire du Zaïre. Ce mouvement s'effectuera de manière à ramener au pays la totalité du régiment dans les meilleurs délais."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité;

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME